



**PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MAI 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-quatre mai à vingt heures, le conseil municipal de la commune de LEBETAIN régulièrement convoqué, s'est réuni en Mairie de LEBETAIN, sous la Présidence de DUPREZ Jean-Jacques, Maire de Lebetain.

PRESENTS : AURIUO Jean-Pierre, CLAUDE Pascal, DEMOUGE Cyrille, DUPREZ Jean-Jacques, GIGON Florence, MARQUIS Serge, NIEDERHOFFER Guy, PATAONER Agnès, PERROT Jocelyne, STOUFF Roland, TORRENT CINCA Bibiana.

ABSENTS EXCUSES : /

Date de convocation : 13 Mai 2022	Membres en exercice : 11
Date d'affichage : 13 Mai 2022	Membres présents : 11
	Membres votants : 11
	Pouvoirs : 0

Ordre du jour :

1. Approbation CR du 19/04/2022
2. Bureau de votes des 12 et 19 Juin 2022
3. Informations mouvements des sols
4. Subventions départementales trottoirs Rue des Cantons
5. Acquisition des parcelles VIEILLARD
6. Travaux forêt ONF
7. Bornage trottoirs Rue de Saint Dizier
8. CCAS : Organisation des fêtes de fin d'année (repas des anciens, Noël des enfants)
9. Divers

1. Approbation du dernier compte-rendu

Le compte rendu du 19 Avril 2022 du conseil municipal est approuvé.

Cependant, Bibiana rectifie que pour le pylône de téléphonie mobile, seule l'étude témoin a été effectuée ; il est donc nécessaire d'attendre l'étude approfondie.

Cyrille reformule correctement les propos du terrain de Monsieur BANDELIER.

2. Bureau de votes des 12 et 19 Juin 2022

- Pour les élections législatives du 12 Juin 2022, Bibiana et Florence seront absentes.

Leurs permanences aux bureaux de vote seront assurées par Jocelyne et Serge.

L'organisation de celles-ci se fera donc comme indiqué ci-dessous :

Permanence 8H à 10H	Permanence 10H à 12H	Permanence 12H à 14H	Permanence 14H à 16H
Agnès PATAONER Jocelyne PERROT	Cyrille DEMOUGE Guy NIEDERHOFFER	Serge MARQUIS Roland STOUFF	Jean Jacques DUPREZ Pascal CLAUDE

Permanence 16H à 18H
Jocelyne PERROT Serge MARQUIS

- Pour les élections législatives du 19 Juin 2022, tous les membres seront présents et assureront donc leur permanence suivant le planning ci-après :

Permanence 8H à 10H	Permanence 10H à 12H	Permanence 12H à 14H	Permanence 14H à 16H
Agnès PATAONER Jocelyne PERROT	Cyrille DEMOUGE Guy NIEDERHOFFER	Serge MARQUIS Roland STOUFF	Jean-Pierre AURIUO Pascal CLAUDE

Permanence 16H à 18H
Bibiana TORRENT CINCA Florence GIGON

Monsieur le Maire rappelle que l'heure de la fin des bureaux de vote lors des élections législatives est fixée à 18h. L'ensemble de ses deux journées se déroulera en salle communale.

3. Informations mouvements des sols

Il faut comprendre dans mouvements des sols, le gonflement, dégonflement et retrait des sols et principalement les fissures sur les maisons.

Monsieur le Maire donne deux informations à ce sujet :

1. Une association de défense a été créée et suggère que la Mairie s'y affine. Il n'y a aucun intérêt puisque celle-ci est déjà engagée dans l'association des Maires.

2. La CCST n'acceptera pas le plan établi puisqu'il y a un impact sur la population.

La Mairie a reçu, par la préfecture, un avis pour une création de la carte.

4. Subventions départementales trottoirs Rue des Cantons

Pour rappel, l'ensemble des travaux revient environ à 200 000 €.

Les subventions prévues étaient à hauteur de 50%.

Cependant, le département donnera finalement que 12.5% de subventions, soit 20 000 € du projet.

Les travaux ne pourront pas être effectués si les subventions restent inchangées. Une décision sera prise lors du bilan financier, avant les vacances estivales.

A savoir que les enrobés (35 000 €) et les réseaux gérés par la CCST sont pris en charge par les gestionnaires.

Lors de la réunion des riverains, le 29 Avril 2022 à 19 heures, en mairie, seul Mr BLAISE et Mr FRANTZ sont venus se renseigner en mairie, le jour avant.

5. Acquisition des parcelles VIEILLARD

L'acquisition des parcelles VIEILLARD a été signée le 02 Mai 2022.

La Mairie a nettoyé les parcelles et a proposé l'achat de celles-ci. Elles sont mal situées mais l'accès à la rivière est remarquable.

De part et d'autre de ces parcelles se trouve la ZD31, qui n'a pas de propriétaire. Pour le moment, c'est un vide juridique. Elle s'étend sur 6 / 8 ares pour un coût d'environ 400 €, et il n'y a pas d'héritiers.

6. Travaux forêt ONF

L'estimation est d'environ 10 000 €. Nous sommes certifiés PEFC (= gardien de l'équilibre forestier) et nous devons entretenir nos parcelles forestières.

Dans les travaux demandés suite à l'inventaire de la semaine 20, il sera réalisé :

- Du dégagement sur la parcelle A1
- Un traitement au TRICO pour les gibiers (= répulsif biodégradable)
- Des plantations sur la parcelle 7A3 Route de Villars le Sec
- La fourniture et la mise en place de plants sur la parcelle 7A3

Ces travaux ont un coût d'environ 5 000 €.

A savoir que pour la protection de la forêt, le répulsif par traitement au TRICO se fait deux fois dans l'année : au printemps et à l'automne.

7. Bornage trottoirs Rue de Saint Dizier

Tous les riverains étaient présents à la réunion en mairie, le 28 Avril 2022, et sont conscients qu'un trottoir est indispensable.

Madame RAPINE précise néanmoins qu'elle n'a pas envie d'être dérangée par les géomètres, et les diverses entreprises. La Mairie ne pourra pas prendre en compte son désir puisqu'il y a question d'alignement.

Le conseil municipal donne son autorisation pour l'étude complète du bornage, permettant de délimiter le trottoir, et de créer les documents nécessaires au dialogue avec les propriétaires.

Rappel des parcelles :

- Clavequin AC 109 - Bamberger AC 207 - Profilet AC 215 - Bougoud AC 214 - Rapiné AC 111

8. CCAS : Organisation des fêtes de fin d'année (repas des anciens, Noël des enfants)

Le conseil municipal donne son autorisation pour les rencontres en présentiel.

- Repas des anciens : il se déroule le dimanche midi, et est réservé aux 65 ans et plus, avec les conjoints (environ 70 repas). Possibilité de recevoir un panier garni si absence au repas. Il y aura besoin de bénévoles (conseillers et autres personnes acceptées) pour le service. La mairie débourse 5 000 € pour ce moment convivial. Il faudra prendre en compte une augmentation d'environ 10% cette année.
- Noël des enfants : environ 35 enfants sont généralement attendus pour cette fête, d'un samedi après-midi. Serge va prospecter pour trouver un spectacle, adapté à la tranche d'âge 0-10ans.

Les dates de ces évènements ne sont pas encore définies.

9. Divers

- Recensement : il faudra penser à l'organisation du recensement, qui se déroulera entre le 19 Janvier 2023 et le 18 Février 2023.
- Médecine professionnelle : la mairie a reçu un courrier officiel du CDG (= centre de gestion) concernant la recentralisation des départements pour la médecine professionnelle. Des professionnels seront définis, et il y a aura la création d'un seul centre à Belfort. Une convention est à envoyer. Le conseil municipal donne son accord pour l'adhésion.
- Sécurité routière : Une mise à jour du correspondant sécurité routière est à faire. Guy accepte à nouveau d'être le correspondant.
- Territoire d'Energie : Cyrille est convoqué le 09 Juin 2022 à 18 heures. L'ordre du jour est la gestion des travaux d'énergie (vote budget, ...).
- Dématérialisation des comptes rendus : à partir du 01 Juillet 2022, les comptes rendus du conseil municipal pourront être dématérialisés, si la mairie le souhaite.
Le conseil municipal souhaite continuer l'affichage en version papier.
A savoir également qu'à partir de cette date, les comptes rendus devront être appelés procès-verbaux.
- Réunion électorale : une réunion se déroulera en salle communale, le samedi 28 Juin 2022 à 19 heures ; réunion « Renaissances » animée par Monsieur Thiebault GRUDLER.
- Affaire BIDAUX / VILLIEN : Mercredi 25 Mai 2022, Mr le Maire a vu l'avocat. La date limite de réponse est fixée au 15 Juin 2022. La mairie demande l'annulation de la vente.
- Entretien talus : Cyrille demande l'entretien d'un talus, hors agglomération, en bordure de la RD26.

Prochain conseil municipal : le 05.07.2022 à 20h

Réunion préparatoire : le 28.06.2022 à 20h

*Monsieur le Maire,
Jean-Jacques DUPREZ*